

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRÉSENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADÉ), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-097 : OFFICE DE TOURISME – TAXE DE SEJOUR – COMPLEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010-112 approuvant la gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Vu la délibération 2008-111 approuvant la création d'un office de tourisme intercommunal

Vu la délibération 2008-112 approuvant le mode de l'office de tourisme intercommunal

Vu la délibération 2010-113 approuvant la création d'un budget annexe pour l'office de tourisme intercommunal

Vu les délibérations 2010-119 et 2011-120 instituant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat

Par délibérations 2010-119 et 2010-120, le Conseil Communautaire a institué une taxe de séjour à appliquer aux hébergements présents sur le territoire de Noblat et il a fixé les tarifs de cette taxe.

Ces dernières semaines, sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, le premier gîte classé 4 étoiles sur la Communauté de Communes de Noblat a été créé. A ce jour, comme il n'existe pas de tarif pour ce type d'hébergement, il est proposé au Conseil Communautaire d'en instituer un.

Pour mémoire, les tarifs existants pour les gîtes sont les suivants :

- ✓ 3 étoiles : 0,50 € / nuit / personne
- ✓ 2 étoiles : 0,30 € / nuit / personne
- ✓ 1 étoile et non classé : 0,20 € / nuit / personne

Il est donc proposé de fixer un tarif de 0,80 € / nuit / personne pour les gîtes 4 étoiles qui se situe entre le minimum de 0,65 € et le maximum de 1,50 €. Ce montant s'appliquera, comme pour tous les autres hébergements du territoire de Noblat, du 1er mai et au 30 septembre de chaque année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de fixer un tarif de 0,80 € / nuit / personne pour les gîtes 4 étoiles qui se situe entre le minimum de 0,65 € et le maximum de 1,50 €. Ce montant s'appliquera, comme pour tous les autres hébergements du territoire de Noblat, du 1er mai et au 30 septembre de chaque année.

COMPLETE LA DELIBERATION 2011-120

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

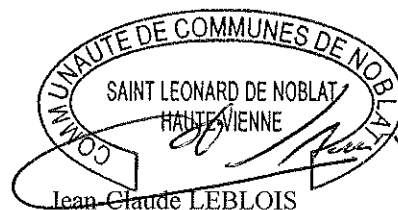
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : OFFICE DE TOURISME - TAXE DE SEJOUR - COMPLEMENT

**Date de transmission de
l'acte :** 30/04/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 30/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-097 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-097-DE

Date de décision : 29/04/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

